

EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-045

OBJET : DECISION DU BUREAU ET DU PRESIDENT

L'An deux mille vingt, le trente du mois de juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la communauté de communes, 1 avenue François Mitterrand à QUILLAN, suite à la convocation faite le 23 juillet 2020 par Monsieur le Président.

Étaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat) Philippe PARRAUD (Axat) Jean Claude MICHELOU (Axat) Michel CRESTIA (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rébenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) Jean Pierre CLAUDE (Comus) Eric ASTIER (Corbières), Patrick DEBOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Yveline DUFIS (Espéraza), Jérôme MORANDI (Espéraza) Elvire ANDREWS (Espéraza); François LACROIX (Espezet) Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (GINOLES), Béatrice TEDESCO (Granes), Lydie MUNIER (Joucou) Jacques GALY (LaPradelle-Puilaurens, Christian ARAGOU (LeBousquet), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Alain BONNERY (Nébias) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Denis MALTAT (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Paul COEFFARD (Val de l'Ambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby)

Procuration : Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) procuration à Alfred VISMARA, Marie Claude MARTIN (Espéraza) procuration à Yveline DUFIS, Martinez DAFFOS (Quillan) procuration à Mohammed EL HABCHI, Benoit OLIVE (Roquefort de Sault) procuration à Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette)

Excusés : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Évelyne GARROS (Chalabre) Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Eric COUE (Espéraza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle) Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Francis ROUTELOUS (Montjardin), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Nadia PARACHINI (Quillan) Jacques MANDRAU (Quillan), Amandine MORENO Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Nicole GIMENEZ (Quillan) Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) Serge BACAWE (Saint Benoît) Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : François LACROIX

Nombre de conseillers en exercice : 84

Présents : 51

Votants : 55

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau et le Président, en application de la délibération DC 2018-023 du 12 avril 2018.

Décision du bureau :

- DB 2020-023 convention pour l'animation du Festival des Saveurs
- DB 2020-024 report du Forum de l'emploi
- DB 2020-025 modification de la régie ALSH
- DB 2020-026 avenant au marché piscine
- DB 2020-027 tarifs de la piscine – Saison 2020
- DB 2020-028 office de tourisme : vente de prestations de services pour tiers
- DB 2020-029 convention de partenariat avec mairie de Chalabre – Relais d'information touristique – Gare Chalabre sur voie verte
- DB 2020-030 mise à disposition du PLUi et du PPRI en accès direct sur le site internet pour les particuliers via le logiciel CLICMAP
- DB 2020-031 vente d'une mini épaveuse
- DB 2020-032 Natura 2000 – Programme 2020.2021
- DB 2020-033 modification des horaires de la déchetterie de Chalabre pendant les mois de juillet et août 2020
- DB 2020-034 convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les relais d'assistante maternelle
- DB 2020-035 modification du tableau des effectifs
- DB 2020-036 prêt d'un bus
-

Décision du président :

-Arrêté autorisant le président de la communauté de communes des Pyrénées Audoises à signer une convention de Projet Urbain Partenarial pour le compte de la commune de Val du Faby

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, à l'unanimité

Prend acte du compte-rendu des décisions du Bureau et des décisions du Président, prises en vertu de la délégation accordée par la délibération N° DC 2018-023 du 12 avril 2018.

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 30 juillet 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 03.08.2020
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 04.08.2020*

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
03 AOÛT 2020

Le Président
Francis SAVY

